

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2016

## Crédits scolaires 2016/2017

Les crédits scolaires sont reconduits sans changement :

CREDITS SCOLAIRES ECOLE ELEMENTAIRE par enfant et par année scolaire	67 €
CREDITS SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE par enfant et par année scolaire	42 €

## Subvention aux associations périscolaires 2016/2017

Dans le contexte financier actuel, les montants alloués pour l'année scolaire 2015/2016 sont reconduits pour l'année scolaire 2016/2017 soit :

LES PETITS GOURMETS subvention par trimestre scolaire	5 020 €
ASS DES ACTIVITES SPORTIVES & CULTURELLES subvention par élève (le nombre d'élèves est celui constaté en début d'année scolaire)	58€ / élève
ECOLE DE MUSIQUE DU CAM subvention par trimestre scolaire par enfant domicilié à Menthon de moins de 16 ans au 15/7 de l'année scolaire en cours.	60 €
FOYER BERTHOLLET subvention par enfant domicilié à Menthon de moins de 16 ans au 15/7 de l'année scolaire en cours	26 €
SKI CLUB DU ROC DE CHERE subvention par enfant domicilié à Menthon de moins de 16 ans au 15/7 de l'année scolaire en cours	26 €
ECOLE DE VOILE subvention par enfant domicilié à Menthon de moins de 16 ans au 15/7 de l'année scolaire en cours	26 €
ECOLE DU TENNIS CLUB DE MENTHON subvention par enfant domicilié à Menthon de moins de 16 ans au 15/7 de l'année scolaire en cours	26 €
CERCLE NAUTIQUE DE TALLOIRES - ECOLE D'AVIRON subvention par enfant domicilié à Menthon de moins de 16 ans au 15/7 de l'année scolaire en cours	26 €
ECOLE DE RUGBY CLUB THONES ARAVIS subvention par enfant de Menthon de moins de 16 ans au 15/7 de l'année scolaire en cours	26 €
BASKET DE THONES subvention par enfant de Menthon de moins de 16 ans au 15/7 de l'année scolaire en cours	26 €
CLASSE VERTE AUX GLIERES CE1 CE2 subvention par enfant	10 €
VOYAGE A PARIS CM1 CM2 1 an sur 2 subvention par enfant	180€

## Mise en place du RIFSEEP pour le grade de technicien territorial

Le Conseil Municipal a transposé ce régime indemnitaire au grade de technicien.

## Election des membres de la commission d'appels d'offres du groupement de commandes Nant de la Touvière.

L'article 7 du projet de convention de groupement de commandes entre les Communes d'Alex, Menthon Saint Bernard et la CCT prévoit que la Commission d'appel d'offres du groupement est composée d'un représentant de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement, élu parmi ses membres ayant voix délibérative. Ses membres ont voix délibérative ; un suppléant est désigné pour chaque membre titulaire.

### Résultat des élections :

Représentant titulaire : Antoine de MENTHON, 15 voix, élu

Représentante suppléante : Emmanuelle FOLLIN-ARBELET, 15 voix, élue

## Mission donnée au Cabinet BORREL pour l'établissement du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), de l'analyse des offres et suivi du chantier d'aménagement de l'aire de retournement Chemin de Beauregard.

En 2011, le Cabinet BORREL, géomètre, a procédé au bornage des parcelles d'emprise de l'aire de retournement envisagée Chemin de Beauregard. Les différents échanges fonciers étant aujourd'hui en phase de finalisation, le Conseil Municipal a confié au Cabinet BORREL la mission d'établissement du dossier de consultation des entreprises, de l'analyse des offres et du suivi de chantier de l'aire de retournement.

## Rattachement des charges et produits du budget de l'eau exercice 2016

Les Communes et groupements à fiscalité propre de moins de 3500 habitants ont la possibilité de mettre en œuvre, de manière facultative, le mécanisme comptable de rattachements des charges et des produits pour le budget de l'eau. Le Conseil Municipal a décidé de ne pas appliquer cette procédure pour le budget de l'eau, étant précisé que ce budget est transféré au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la C2A.

## **Autorisation donnée au Maire pour signer les marchés des bâtiments de la plage**

La consultation des entreprises a été engagée comprenant une remise des offres le 18 juillet 2016. Compte tenu du planning très serré (début des travaux 2<sup>ème</sup> semaine de septembre), le Conseil Municipal a donné autorisation au Maire à signer les marchés correspondants sans attendre la prochaine réunion du Conseil Municipal du mois de septembre.

## **Election des délégués de la Commune au Comité de la CCT**

En date du 21 juin 2016, le Préfet de la Haute-Savoie a arrêté le nombre et la répartition des sièges au conseil communautaire de la CCT suite au rattachement de la commune nouvelle Talloires-Montmin.

Compte tenu de l'absence d'accord local, la composition du conseil communautaire est fixée à la représentation proportionnelle en vertu des dispositions du II à IV de l'article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales soit :

Bluffy : 1 (soit -1 par rapport à l'existant)

Menthon Saint Bernard : 6 (soit - 1 par rapport à l'existant)

Talloires-Montmin : 7 ( soit + 1 par rapport à l'existant)

Veyrier du Lac : 8 (inchangé)

TOTAL : 22

En application de l'article L5211-6-2 1° du CGCT il convient d'élire les délégués communautaires parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste.

Jérôme GRETZ, conseiller communautaire, ayant proposé de quitter son poste, la liste candidate est la suivante :

### Résultat des élections :

Antoine de MENTHON , 15 voix, élu

Emmanuelle FOLLIN-ARBELET, 15 voix élue

Alain HAURAT, 15 voix élu

Anne HUDAULT, 15 voix, élue

Patrice COUTIER, 15 voix élu

Laurence MICHEL, 15 voix, élue

## **Convention d'adhésion au service de médecine de prévention du centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie**

Le Conseil Municipal a renouvelé la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2018.

## **Indemnité de gardiennage de l'église**

Le Conseil Municipal a fixé à 119,55€ le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église versée au Curé conformément à la circulaire préfectorale du 30 juin 2016.

## **Gestion du restaurant de la plage**

Monsieur le Maire rappelle que le bâtiment de la plage appartient à la Commune mais que le matériel de cuisine appartient au gérant.

Compte tenu du décès de Monsieur François CROVA, gérant de la buvette de la plage par concession de la Commune, survenu le 3 juillet 2016 et considérant les délais de procédure de succession, il n'est pas envisageable de pouvoir ouvrir la buvette pour la saison 2016.

La solution pourrait être l'installation d'un commerce ambulant de type « food truck » le plus rapidement possible de façon, à minima, à pouvoir proposer des boissons aux usagers de la plage.

Le Conseil Municipal a donné pleine délégation au Maire pour gérer la situation d'urgence de recherche de solutions alternatives à la buvette pour la saison 2016 (choix d'un commerce ambulant, détermination du montant de la redevance au prorata temporis...).